



MAIRIE
DE
MORETTE

Morette, le 16 juillet 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT
Absents: Mme et MM. Franck DORIOU (ayant donné pouvoir à Aude PICARD WOLFF), Marie-Claire GEYMOND.

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Madame la Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la convention à intervenir entre la St Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune concernant l'intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de la Communauté de communes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-24 – Choix coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé) rénovation bâtiment mairie

Madame la maire rappelle le projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et ses abords. Elle explique qu'il y a lieu de recruter un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter :

- la proposition de VERITAS pour un montant de 2 400,00 euros HT soit 2 880,00 euros TTC pour assurer la mission de coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

DELIBERATION 2018-25 – Demande de subvention Maison du Territoire, pour aménagements de sécurité

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour réaliser des aménagements de sécurité pour permettre la circulation sécurisée des piétons et des cyclistes en réduisant la vitesse des véhicules sur le territoire de la commune ;

A ce titre, une subvention du Département de l'Isère peut être demandée par la commune afin de compléter le plan de financement, le coût hors taxes s'élevant à 13 280 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander une subvention du Département de l'Isère, de 55 % du montant estimé hors taxes pour la réalisation de ces travaux.

DELIBERATION 2018-26 – Intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de St Marcellin Vercors Isère Communauté

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'intervention des personnels communaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et rappelle la volonté commune, dans un souci de rationalisation de la dépense publique et d'optimisation des moyens humains à disposition dans les communes membres, de parvenir à mutualiser les personnels en place pour différentes missions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, notamment pour la relève des compteurs d'eau et les missions d'entretien des abords des installations.

Il est proposé de définir un tarif horaire de 23 € correspondant au coût horaire chargé moyen d'un agent d'exploitation du service eau et assainissement (19.29 €) plus les frais annexes (véhicules, téléphones, vêtements...) (3.71 €). Ce tarif sera appliqué à un décompte horaire au réel sur toutes les interventions du personnel communal pour le compte du service eau et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Maire à signer la convention.

AUTRES POINTS :

- Projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs.

Suite à la présentation de l'avant-projet détaillé du 09 juillet 2018 par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion au sujet de la validation de cet APD et de reporter la demande de permis de construire.

- Avancement du projet d'aménagement de la route départementale des Collines.

Une nouvelle réunion a eu lieu avec le Département concernant ce projet, dont il ressort que le gabarit de la route sera le gabarit réglementaire, soit 5,50 mètres.

Un habitant assistant à la réunion informe d'une réunion prochaine des riverains de la route des Collines dont les conclusions seront portées à la connaissance de la commune.

- Contrats d'assurance de la commune

Il est rappelé que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance à la fin de l'année. Une consultation de cabinets d'audits avait été faite.

Entre temps, un contact a été pris avec le secteur collectivités de Groupama. Une proposition de contrat a été faite à la commune, sur le même périmètre de garantie que précédemment, mais avec une économie de plus de 1 300 €, hors contrat pour le personnel. Le coût, avec l'option incluant la couverture charges patronales et primes, s'élève à 1 491€ par an.

Il ne sera donc pas donné suite à la consultation des cabinets d'audits et le contrat avec Groupama sera signé.

- Très Haut Débit – Fibre optique

La desserte de Morette en fibre optique est prévue en 2020. Pour la préparer, Madame la Maire informe le Conseil qu'il sera procédé à une vérification de l'exactitude de l'adressage de la commune. Des compléments seront effectués en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire :
Françoise DEFORGE

La Maire :
Aude PICARD WOLFF